



Luxembourg, le 23 mars 2026

MOTION

Le Conseil communal de la Ville de Luxembourg,

considérant

- le rapport environnemental et plan d'actions 2024 de la Ville de Luxembourg ;
- le fait qu'en 2024, la réduction des émissions de CO₂ sur le territoire de la Ville par rapport à 2014 était de 2%, alors que l'objectif pour 2030 est de réduire ces émissions de 55% ;
- le fait qu'en 2024, le taux de production d'énergies renouvelables sur le territoire de la Ville par rapport à la consommation d'énergie finale était de 4%, alors que l'objectif pour 2030 est d'amener ce taux à 37% ;
- le fait qu'en 2024, la réduction de la consommation d'énergie finale par habitant.e sur le territoire de la Ville par rapport à 2014 était de 13%, alors que l'objectif pour 2030 est une réduction de 44% ;
- la hausse des prix des énergies fossiles suite à l'attaque des États-Unis et Israël contre l'Iran le 28 février passé déclenchant un conflit armé entre ces pays ;
- le potentiel d'indépendance énergétique qu'offrent les énergies renouvelables une fois installées par rapport aux énergies fossiles ;

invite le Collège échevinal

- à présenter dans les plus brefs délais un nouveau paquet de mesures en faveur de la transition énergétique pour soutenir le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ;
- à proposer le plus vite possible les adaptations nécessaires au niveau du règlement des bâtisses et des plans d'aménagement afin de favoriser le développement des énergies renouvelables, comme les panneaux solaires ou photovoltaïques et les pompes à chaleur, tout comme la rénovation énergétique en Ville ;
- à développer sans délai les potentiels encore disponibles pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de bâtiments communaux ;

- à proposer une augmentation des aides financières communales en faveur des énergies renouvelables et de la rénovation énergétique des bâtiments ;
- à lancer des initiatives en faveur de la rénovation énergétique de quartiers et d'îlots en bloc, à l'instar de projets comme « Zesumme renovéieren » ;
- à mettre en place une stratégie communale en faveur du chauffage neutre en carbone, notamment en faveur des réseaux de chaleur dans les quartiers densément construits.